

De manière générale, n'hésite pas à en discuter avec **tes professeurs et/ou ton titulaire**. Les écoles peuvent, dans certains cas, faire preuve de souplesse (adaptation des grilles horaires, suivi de cours dans le degré commun pour un élève du degré différencié, en 3ème pour un élève de 2S, ...). Par ailleurs, n'hésite pas également à discuter de toutes ces possibilités avec **tes parents** car ils ont un rôle à jouer dans l'évaluation du PIA notamment et dans l'orientation des études en fin de 1er degré (en tenant compte des choix donnés par le Conseil de classe).

Quelques ressources intéressantes

Quelques informations pour aider à comprendre et à mieux utiliser certaines stratégies d'apprentissage <https://www.hec.ca/etudiants/soutien-ressources/soutien-aux-etudes/index.html>
<https://www.mysherpa.be/fr/nos-conseils/>
<https://www.cesstex.be/institut-sainte-marie/espace-interactif/fiches-outils-methode-de-travail>

Ateliers de méthode de travail et remédiations (gratuits ou payants) Solidarité Réussite, AxCESS, Enseignons.be, ASBL Saving Lives Union, certaines AMO, certains Services Communaux de Prévention du Décrochage Scolaire (SCPDS).
D'autres solutions existent également.
N'hésite pas à te renseigner auprès du SCPDS de ta commune !

Ecoles de devoirs Coordination des Ecoles de Devoirs de Bruxelles ASBL :
Rue de la borne, 14/9 à 1080 Bruxelles. Tél : 02/ 411 43 30.
E-mail : info@ceddbxl.be

Sources : Circulaire 6283 du 19/07/2017, Décret du 21/11/2013

Pour toute information ou soutien dans vos démarches, n'hésitez pas à prendre contact avec l'Antenne Scolaire.

Antenne Scolaire
71 rue de Fiennes – 1070 Anderlecht
02/529 88 53/56/58/59
antennescolaire@anderlecht.brussels
www.anderlecht.be/fr/antenne-scolaire

Mise à jour – mars 2020

Une initiative du Service Prévention d'Anderlecht, avec le soutien du Collège des Bourgmestres et Echevins d'Anderlecht.
Éditeur responsable: Marcel Vermeulen, Place du Conseil 1 – 1070 Anderlecht



Comment s'y prendre en cas de difficultés scolaires ?

Antenne Scolaire
71 rue de Fiennes – 1070 Anderlecht
02/529 88 50
antennescolaire@anderlecht.brussels
www.anderlecht.be/fr/antenne-scolaire



Mise à jour en avril 2020 par les Services de Prévention du Décrochage Scolaire des communes d'Anderlecht, de Berchem-Sainte-Agathe, de Ganshoren, de Saint-Gilles, de Saint-Josse-ten-Noode, d'Uccle, de la Ville de Bruxelles, de Watermael-Boitsfort et de Woluwe-Saint-Lambert

Parfois, même si tu travailles et études assidûment, tu peux encore être confronté à une ou plusieurs difficultés à l'école et dans ton bulletin. L'échec scolaire peut avoir différentes causes, il est donc important de te poser les bonnes questions afin d'essayer d'améliorer la situation. En outre, différentes solutions existent pour t'aider.

Le travail/l'étude fournie a-t-il été suffisant ?

OUI Pose-toi une autre question, la difficulté vient peut-être d'ailleurs.

NON Essaie de t'organiser différemment, de tenir tes cours en ordre, d'établir un planning (si ça n'a pas été fait) et d'éventuellement accorder plus de temps pour cette matière dans ce planning.

La manière de travailler la matière est-elle adéquate ?

OUI Pose-toi une autre question, la difficulté vient peut-être d'ailleurs.

NON Pourquoi ne pas essayer l'un ou l'autre des conseils suivants :

- Écris ce que tu lis pour faciliter ta concentration et mieux retenir.
- Essaie d'identifier dans le cours les points importants et ceux qui le sont moins (et mets-les éventuellement en évidence, par exemple en les soulignant ou en les surlignant).
- Vérifie que ce que tu as mis dans ta tête est complet et correct. Par exemple en cachant les réponses, en réexpliquant la matière à quelqu'un, et écrivant ce que tu as retenu, ...
- Essaie d'imaginer/d'anticiper le type de questions que l'enseignant pourrait poser. Tous les profs n'interrogent pas de la même façon et cela peut donc bien sûr varier d'un prof à l'autre !

Le contexte de travail est-il adéquat ?

OUI Pose-toi une autre question, la difficulté vient peut-être d'ailleurs.

NON Pourquoi ne pas essayer l'un ou l'autre des conseils suivants :

- Prends une pause quand c'est nécessaire.
- Trouve éventuellement un endroit plus calme pour étudier.
- Essaie de manger sainement et de dormir suffisamment la veille de l'interrogation.
- Éloigne autant que possible les distractions pendant le temps de travail (téléphone, télévision, etc).

Au moment de l'examen, mets-tu toutes les chances de ton côté pour réussir ?

OUI Pose-toi une autre question, la difficulté vient peut-être d'ailleurs.

NON Pourquoi ne pas essayer l'un ou l'autre des conseils suivants :

- Parcours une fois toutes les questions et commence par celles qui te semblent les plus faciles.
- Pour chaque énoncé, lis bien plusieurs fois la consigne et souligne les mots importants.
- Planifie ton temps et passe à la question suivante si tu bloques trop longtemps sur la question que tu es en train de faire.
- Tu n'es jamais à l'abri d'un moment de stress (et c'est normal !). Dans ce cas, prends le temps de bien respirer. Si cela arrive souvent, n'hésite pas à en parler et à chercher de l'aide.

L'école, l'option ou l'orientation choisie(s) te convien(nen)t-elle(s) ?

OUI Pose-toi une autre question, la difficulté vient peut-être d'ailleurs.

NON Différents organismes (tels que les SCPDS par ex.) peuvent t'aider à t'orienter (ou te réorienter) et même t'accompagner dans ta réflexion (voir les ressources plus bas).

Qu'est-ce qui peut être mis en place à l'école ?

La majorité des écoles mènent des actions qui visent à aider les élèves en difficulté :

Remédiations/tutorat : Renseigne-toi auprès de tes professeurs pour voir s'il existe un système de remédiations (aide de la part d'un ou plusieurs professeurs) et/ou de tutorat (aide de la part d'un étudiant de l'enseignement supérieur) dans ton école et n'hésite pas à t'y inscrire.

Dispositif Interne d'Accrochage Scolaire (DIAS) : certaines écoles mettent en place un DIAS, qui est un plan personnalisé construit pour et avec le jeune et qui est proposé par le Conseil de classe. Il peut, par exemple, comprendre des cours de formation commune, des activités complémentaires, des ateliers de coopération, de socialisation, de communication ou d'expression, des temps et démarches consacrés à l'orientation scolaire, à la construction d'un projet personnel, ...

Activités complémentaires : les domaines sur lesquels peuvent porter les activités complémentaires sont au nombre de 7. Ils sont au service de la formation commune (renforcement) et du processus d'orientation (pour aider l'élève à mieux se connaître) : français, langues modernes, sciences et mathématiques, sciences humaines, activités artistiques, activités techniques et activités physiques.

Plan d'Action Collective (PAC) : il précise toutes les actions pouvant être mises en place et les ressources mobilisables dans et à l'extérieur de l'école pour la réussite du 1er degré. Il est joint au projet d'établissement, n'hésite pas à y jeter un œil !

Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) : chaque élève du degré différencié (et ceux qui en ont besoin dans le degré commun) bénéficie d'un suivi pédagogique individualisé. Il est établi par le Conseil de classe à tout moment de l'année pour une période déterminée. Il s'agit notamment d'une adaptation de la grille horaire (activités complémentaires, remédiation) qui se fait en concertation avec les parents.

Processus d'orientation : ton école doit normalement organiser l'équivalent de 3 jours, tout au long du degré, d'activités de maturation du projet personnel.